

CAT COVID – 5 mars 2021

Recommandation du Directeur Général de la Santé :

Le test PCR peut être réalisé à partir de 6 ans sous réserve d'acceptabilité des parents.

Pour les enfants de plus 6 ans et les adultes identifiés comme cas contact hors domicile ne voulant pas être testés à J+7, leur quarantaine doit être prolongé jusqu'à 14 jours.

1 CAS CONFIRMÉ DE COVID CHEZ UN ENFANT (TOUT TYPE DE COVID)

- L'enfant COVID + est isolé pendant 10 jours à partir de la date de début des symptômes pour les cas symptomatique ou à partir de la date du test positif si cas asymptomatique ; si apparition de symptômes entre temps, la durée de l'isolement est rallongée de 10 jours à partir de la date d'apparition des symptômes ;
- Reprise de l'accueil de l'enfant à J+11, s'il ne présente pas de fièvre depuis au moins 48h. La fin de l'isolement n'est pas conditionnée à la réalisation d'un test.
- **Tous les enfants accueillis au sein d'un même groupe sont identifiés comme contacts à risque** et placés en quarantaine pour 7 jours à partir de la date du dernier contact avec le cas confirmé ;
- Pas de test recommandé pour les moins de 6 ans et retour à J8 en l'absence de symptôme ;
- **Les professionnels ne sont pas contact à risque si le masque est adapté et porté dans de bonnes conditions d'usage** mais par mesure de précaution : test PCR recommandé à l'ensemble du personnel
- **Les professionnels identifiés comme cas contact** : réalisation d'un test antigénique immédiatement et mise en quarantaine durant 7 jours à partir du dernier contact avec le cas confirmé (même si le test est négatif) + réalisation d'un test PCR à J+7 ;
- Levée de l'isolement des professionnels seulement si le test PCR à J+7 est négatif et en l'absence de symptômes évocateurs de la COVID.

1 CAS CONFIRMÉ CHEZ UN PROFESSIONNEL (TOUT TYPE DE COVID)

- Le professionnel COVID + est isolé pendant 10 jours à partir de la date de début des symptômes pour les cas symptomatiques ou à partir de la date du test positif si cas asymptomatique ; si apparition de symptômes entre temps, la durée de l'isolement est rallongée de 10 jours à partir de la date d'apparition des symptômes ;
- Reprise du travail à J+11, s'il ne présente pas de fièvre depuis au moins 48h. La fin de l'isolement n'est pas conditionnée à la réalisation d'un test mais doit s'accompagner du port rigoureux du masque chirurgical ou grand public de filtration supérieure à 90% et du strict respect des mesures barrières et de la distanciation physique durant les 7 jours suivant la levée de l'isolement.
- Si le masque du professionnel COVID+ était adapté et porté dans de bonnes conditions d'usage, pas de contact à risque chez les enfants ;
- Recherche des contacts à risque parmi le personnel en EAJE/MAM, notamment lors des temps de pause ;
- **Les enfants de moins de 6 ans identifiés comme cas contact** : isolement d'une durée de 7 jours et retour possible à J8 sans test en l'absence de symptômes évocateurs de la COVID
- **Les professionnels identifiés comme cas contact** : réalisation d'un test antigénique immédiatement et mise en quarantaine durant 7 jours à partir du dernier contact avec le cas confirmé (même si le test est négatif) + réalisation d'un test PCR à J+7 ;
- Levée de l'isolement des professionnels seulement si le test PCR à J+7 est négatif et en l'absence de symptômes évocateurs de COVID.

POUR LES ENFANTS OU LES PROFESSIONNELS QUI SONT CAS CONTACT A RISQUE AU SEIN DE LEUR DOMICILE

- Test PCR ou antigénique immédiat pour la personne concernée et confinement strict dans l'attente du résultat ; pas d'impact sur l'accueil des autres enfants tant que le test reste négatif (sauf si c'est l'AM qui est cas contact : arrêt de la prise en charge durant toute la durée de l'isolement)
- Si pas de test réalisé chez l'enfant :
 - o Moins de 6 ans : confinement au domicile jusqu'au 18^{ème} jour
 - o Plus de 6 ans : confinement au domicile jusqu'au 24^{ème} jour
- Test positif et/ou apparition de symptômes : quarantaine d'une durée de 10 jours à partir de la date de début des symptômes pour les cas symptomatiques ou à partir de la date du test positif si cas asymptomatique ; si apparition de symptômes entre temps, la durée de l'isolement est rallongée de 10 jours à partir de la date d'apparition des symptômes ;

Et identification des cas contacts potentiels au niveau de la structure en fonction de la date du dernier contact avec l'enfant ou le professionnel testé positif.

- Test négatif : maintien de la quarantaine et réalisation d'un test PCR, 7 jours après la guérison du cas confirmé au domicile (soit à J+17). Si pas de test, la quarantaine doit être prolongée jusqu'à J24.